

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

CANTON
LUMBRES

Délibération
N° 2026/12

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six
le LUNDI 13 AVRIL à dix-huit heures trente minutes
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du 07 Avril 2026
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :
M. Serge BONNAIRE (proc. Mme BERQUEZ Marie-Laurence).

**ADOPTION DU
REGLEMENT
BUDGETAIRE ET
FINANCIER**

OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Madame le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que la Commune avait
aux termes de la délibération n° 2022/74 du 12 décembre 2022 adopté un Règlement
Budgétaire et Financier.

En conséquence, Madame le Maire propose à la nouvelle assemblée délibérante
d'adopter ce Règlement Budgétaire et Financier.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent par 27 voix
POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION le règlement budgétaire et financier
annexé à la présente délibération.

Certifié exécutoire de plein droit, conformément à la loi 82213 du 02 Mars 1982,
modifiée par la loi du 22 Juillet 1982,

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

14 AVR. 2026

Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 14/04/2026

La Secrétaire,
Marie-Laurence BERQUEZ.

